



Ais-je un droit legal de vivre en France ?

Par **Martin12**, le **14/02/2018 à 15:29**

Bonjour, rnrnJe suis un citoyen de la Cote d'Ivoire et j'ai 20 ans. rnrnMon pere est de nationalite francaise. Je n'ai jamais eu de lien avec mon pere. rnrnMon pere etant francais, est il possible pour moi de beneficier de la nationalite francaise? rnMais si je n'ai casiment aucun lien avec lui et que mon nom est pratiquement pas inscrit de le casier judiciaire a France?rnrnMerci pour votre consideration.

Par **amajuris**, le **14/02/2018 à 17:02**

bonjour,rnsi votre père était français qu'il vous a reconnu, vous êtes français.rnen matière de nationalité par filiation, c'est l'état civil qui est important.rnensuite si la reconnaissance a été faite sur l'état civil français, vous pourrez demander la nationalité française.rnsi la reconnaissance a été fait sur l'état civil ivoirien il faudra que votre acte de naissance soit conforme à l'article 47 du code civil français car en la matière les faux actes d'état civil sont très fréquents voir plus fréquents que les actes authentiques dans certains pays.rnsalutations

Par **Martin12**, le **14/02/2018 à 17:23**

Merci beaucoup pour votre reponse. rnrnJ'ai encore quelques questions s'il vous plait. rnJ'aimerais aussi savoir :rnrnComment alors beneficier de la nationalite? rnDois-je obligatoirement me rendre sur le territoire Francais?rnrnMerci de votre reponse.

Par **amajuris**, le **14/02/2018** à **17:48**

vous pouvez aller vous renseigner dans un consulat de france avec vos documents d'état-civil prouvant votre filiation paternelle avec un français.